

DEPARTEMENT
Seine et Marne
CANTON
COULOMMIERS
COMMUNE
COULOMMIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2022.ARR.097

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

36 rue du Docteur René Arbeltier : Portant prise de possession d'un immeuble vacant et sans maître

Nous, Laurence Picard, Le Maire de la Ville de Coulommiers,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-2,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022, reçue en Préfecture de Melun le 30 juin 2022, qui autorise Madame le Maire à acquérir et incorporer ce bien dans le domaine privé de la ville de Coulommiers-,

Considérant qu'il convient de constater par arrêté municipal le transfert du bien ci-dessus dans le domaine privé communal et de procéder à sa publication au service de publicité foncière compétent,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'immeuble sans maître désigné ci-après :

- 36, rue du Docteur René Arbeltier à COULOMMIERS (77120)
- figurant au cadastre : Section AW numéro n° 22,
- d'une contenance cadastrale de 30 m²,

Est incorporé dans le domaine privé communal.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté constatant le transfert de ce bien dans le domaine privé communal sera publié au service de publicité foncière de Meaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux pour visa. Il sera affiché en mairie et sur l'immeuble et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des services de la commune sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans le délai des deux mois à partir de la dernière des publications. Un recours gracieux peut être formé auprès de l'auteur de la présente décision, prolongeant le délai du recours contentieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Coulommiers, le 24 octobre 2022

Madame le Maire,

PUBLIE LE : 09 NOV 2022



Accusé de réception préfecture
07/11/2022 09:22:09-2022-ARR-097-AR
Date de transmission : 09/11/2022
Date de réception préfecture : 09/11/2022